



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 068 / 2017 DU 24 AOÛT 2017

Relative à l'acquisition de matériels roulants – concours financier de la Polynésie française.

Date de convocation : 14 août 2017	L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre août, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire.															
Date d'affichage : 14 août 2017																
Date d'affichage du compte-rendu : 25 août 2017	Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.															
Date d'affichage de la présente délibération : 30 AOÛT 2017	Madame Yvette LICHTLE et Madame Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.															
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td>00</td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td>00</td> </tr> </table>	VOTANTS	30	POUR	30	CONTRE	00	ABSTENTION	00	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>06</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	24	PROCURATION	06
VOTANTS	30															
POUR	30															
CONTRE	00															
ABSTENTION	00															
ELUS EN EXERCICE	33															
PRESENTS	24															
PROCURATION	06															
La délibération est adoptée à l'unanimité.																

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	x		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	x		
M. Abel TEMARII	x		
Mme Marie Madeleine MAO		x	
M. Félix ATEM	x		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	x		
M. Heimana TAURAA	x		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	x		
M. Yvonnick RAFFIN		x	
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		x	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU	x		
Mme Miriama MACE	x		
M. Jean-Claude PAQUIER		x	Christophe TAURAATUA
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	x		
M. Léon MAKE	x		
Mme Maire SVARC	x		
M. Christophe TAURAATUA	x		
M. Samuel MOO SUNG	x		
M. Maono TERE		x	
M. Christophe TEAO	x		
Mme Riveta URAHUTIA		x	Heimana TAURAA
M. Milton PARAUE		x	Christophe TEAO
Mme Taiana TEPU née THUNOT		x	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	x		
Mme Rosana TEHOIRI	x		
M. Kapo MOU KAM TSE	x		
Mme Keehi WONG		x	Rosana TEHOIRI
Mme Raiarii TETOOFA	x		
M. Irvine Tekohututoua PARO	x		
Mme Béatrice VERNAUDON	x		
Mme Maiana BAMBRIDGE	x		
M. Théodore TETUAETARA	x		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	x		
TOTAL	24	9	06 procurations

DELIBERATION N° 068 /2017 du 24.08.2017**Relative à l'acquisition de matériels roulants – concours financier de la Polynésie française.****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU le programme d'acquisition d'engins roulants à réaliser ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, maire ;

Exposé des motifs :

Dans la continuité du renouvellement du parc automobile du bureau des infrastructures et des bâtiments, la commune de Pirae souhaite acquérir trois (3) nouveaux véhicules, dans l'ordre de priorité suivant :

1. Une (1) mini pelle hydraulique avec remorque ;
2. Un (1) véhicule utilitaire de type double cabine à benne basculante ;
3. Un (1) véhicule léger tout terrain bâché avec transport de personnes dans la benne.

Pour cela, la commune de Pirae demande le concours financier de la Polynésie française par le biais de la Délégation des communes, sous le plan de financement adopté par la présente délibération.

Après en avoir délibéré en sa séance du 24.08.2017 ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Le programme d'acquisition de matériel roulant dont la décomposition figure ci-après est approuvé.

Ces acquisitions sont destinées aux missions du bureau des infrastructures et du bâtiment et consistent en l'achat de :

1. Une (1) mini pelle hydraulique avec remorque ;
2. Un (1) véhicule utilitaire de type double cabine à benne basculante ;
3. Un (1) véhicule léger tout terrain bâché avec transport de personnes dans la benne.

Article 2 : Le plan prévisionnel du programme d'acquisition de matériel roulant est établi comme suit :

	Coût (TVA incluse)	Taux directeur de la subvention de la DDC	Montant de la subvention demandée
Une (1) mini pelle hydraulique avec remorque	16 105 778 F CFP	50%	8 052 889 F CFP
Un (1) véhicule utilitaire de type double cabine à benne basculante	5 740 000 F CFP	50%	2 870 000 F CFP
Un (1) véhicule léger tout terrain bâché avec transport de personnes dans la benne	5 290 000 F CFP.	50%	2 645 000 F CFP
TOTAL	27 135 778 F CFP		13 567 889 F CFP (50%)

Article 3 : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer la ou les conventions de financement ainsi que tous les actes mettant en œuvre cette convention, de lancer un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ce matériel roulant et à signer le ou les marchés qui s'y rapportent.

Article 4. : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent arrêté, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication.

Article 5. : Le Directeur général des services et le Chef du service cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché, 

Mme Yvette LICHTLE
1^{er} adjoint au maire



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative
Le... **28 AOUT 2017** et publication du **30 AOUT 2017**
Pour le Maire absent,

Edouard FRITCH
Le Maire

Mme Yvette LICHTLE
1^{er} Adjoint

